



Luxembourg, le 12 JUIN 2018



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3774 du 24 avril 2018 de l'honorable député Monsieur Ali Kaes, concernant les radars dans les tunnels, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 3774 du 24 avril 2018 de Monsieur le Député Ali Kaes

Par sa question écrite, l'honorable Député demande des renseignements concernant les radars dans les tunnels.

Actuellement, il n'est pas prévu d'installer des radars fixes dans les tunnels.

Les endroits sélectionnés pour les radars fixes reposent sur les critères de l'accidentologie, de la vitesse et de l'intensité du trafic. Lors de l'étude des sites, d'autres tronçons hors des tunnels s'étaient cristallisés. Nonobstant le fait que les radars-tronçons sont en principe utilisables sur toutes les sections courantes (hors carrefour ou échangeur), ce type de radar était préconisé pour les tunnels autoroutiers et ceci notamment, afin de ne pas générer des risques de freinage dans des infrastructures déjà à risque.

La Police Grand-Ducale a déjà effectué des contrôles de vitesse avec un radar mobile dans les tunnels.